



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 39234

Texte de la question

M Charles Pistre appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur le cas des agriculteurs qui ont abattu des bêtes atteintes de leucose avant que la décision d'apporter des aides à l'abattage ou à la reconstitution du troupeau ait été prise. Dans la mesure où le nombre d'agriculteurs concernés est relativement limité et où leur décision a permis d'assurer une meilleure protection du reste du troupeau, il demande s'il n'est pas possible d'envisager d'assurer une prime, semblable à celle qui est actuellement distribuée, à ces éleveurs qui ont volontairement pris les décisions nécessaires à l'éradication de cette maladie.

Données clés

Auteur : [M. Pistre Charles](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39234

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1599